

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 17/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

ÉTAIENT PRESENTS : M. Jérôme BRUEL, Mme Nadine MEJEAN, M. Rémy DIAT, M. Aymeric DUBOEUF, Mme Céline SERVOS, Mme Isabelle CHARLIOT, Mme Stella BERNE, M Laurent STEPHANE, M. Thierry CHATAGNON et M Loïc VIAL.

Absents : M Rémy GRANGE, M. Florian GAREL, M. Eric SOUBEYRAND, Mme Florence TIXIER DESVERNAY, M Noël RAZZAUTI.

Procurations : M. Eric SOUBEYRAND à M. Jérôme BRUEL ; Mme Florence TIXIER DESVERNAY à M. Rémy DIAT, M. Noël RAZZAUTI à M. Thierry CHATAGNON. La procuration de M. Florian GAREL à M. Eric SOUBEYRAND est annulée.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

1. BATIMENT/ASSAINISSEMENT:

❖ Travaux divers :

L'adjoint en charge des bâtiments, Aymeric DUBOEUF informe les élus de l'avancement des différents travaux en cours sur la Commune :

Appartement au-dessus de la cantine : les travaux de rénovation de cet appartement ont débuté depuis un mois ; après l'électricien et le plâtrier, les employés municipaux referont le sol. Cet appartement devrait être disponible à la location en 2022.

Crépissage du mur du cimetière : il reste à faire la couche de finition

Les travaux du local des cantonniers chemin des sables ont pris du retard et devraient bientôt démarrer.

Rénovation du bâtiment de la garderie : l'architecte nous a fait parvenir les plans ainsi que le dossier de déclaration préalable.

Concernant les deux projets du centre bourg, à savoir la réalisation d'un bâtiment et la reconversion de l'ancien site d'Euréacoop ; l'architecte a modifié les plans qui seront présentés aux élus lors d'une prochaine réunion de travail.

❖ Chauffage école primaire :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prévoir le remplacement du chauffage électrique actuel de l'école primaire par un système plus écologique et permettant de réaliser des économies sur la facture électrique. Actuellement une salle de classe n'est plus chauffée.

Il est proposé au conseil municipal d'installer une pompe à chaleur, solution à énergies

renouvelables assurant une meilleure performance énergétique et répondant aux exigences de la transition écologique. A cet effet, l'adjoint en charge des bâtiments présente les différents devis reçus pour la fourniture et la pose d'une pompe à chaleur :

Après comparaison des offres et délibération les élus décident de retenir le devis de l'entreprise SARL EFDB pour un montant de 44 565.30 € HT soit 53 478.36 € TTC qui offre la meilleure solution technique.

Une demande de subvention sera faite auprès du Département, de la Région et de Forez Est. Une quote-part des travaux sera refacturée à la Commune de Mizérieux suivant le taux de participation à l'investissement défini par convention entre les communes de Nervieux et Mizérieux.

❖ Relevé topographique pour le projet de construction d'un bâtiment au centre bourg :

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un devis du cabinet de géomètres SCP TOINON PIGEON concernant la réalisation d'un plan topographique du bâtiment et de la place se trouvant au carrefour.

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis pour un montant de 781.65 € HT soit 937.98 € TTC.

2. FINANCES /ADMINISTRATIF/PERSONNEL:

❖ Plan Mercredi :

Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs enfants de Nervieux fréquentent le centre d'accueil de loisirs de Balbigny le mercredi.

Pour rappel en décembre 2020, la commune avait décidé de participer forfaitairement à hauteur de 1000 euros au plan mercredi pour l'année scolaire 2020-2021 (délibération n° 2020-074). Le coût réel s'élevant à 2305.50 € correspondant à 1537 heures à 1.5 € (220 journées).

Suite à l'augmentation générale de la fréquentation, la capacité d'accueil du centre se trouve limitée et les communes qui participent au coût réel du centre de loisirs des mercredis souhaitent être prioritaires au niveau des inscriptions.

Compte tenu de ces éléments et afin que les familles de Nervieux ne soient pas pénalisées, le conseil municipal est amené à délibérer sur la participation au financement de l'accueil de loisirs du mercredi sur Balbigny. Une réunion devant se tenir prochainement à Balbigny, cette décision n'est pas mise en délibération et sera revue au prochain conseil municipal.

❖ Changement des standards téléphoniques de l'école et de la mairie :

Monsieur le Maire informe les élus des différentes offres qu'il a reçues concernant les changements de standards de l'école et de la mairie devenus obsolètes. 4 entreprises ont été consultées : 2 offres ne correspondaient pas à notre demande.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société **AMIGEST** : Matériel téléphonique 60 mois 185 € HT/Mois (123.33 € HT/mois pour la Mairie et 61.67 € HT /mois pour l'école).

+ Abonnements : 146 € HT/mois (90.5 € HT/mois pour la Mairie et 55.5 € HT/mois pour l'école et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférents.

❖ Devis vidéoprojecteur

Un devis de l'entreprise TECHSPHERE est accepté concernant le remplacement d'un vidéoprojecteur au RPI NERVIEUX MIZERIEUX pour un montant de 808.80 € TTC ;

❖ Bilan cantine et école :

L'adjointe en charge des finances présente le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2020-2021. Le résultat de clôture fait apparaître un déficit 34 921.05 €. Le poste « salaires et charges » connaît une hausse en raison des mesures liées au covid qui ont nécessité plus d'heures de travail de la part du personnel. De même les dépenses en « entretien de locaux » ont augmenté en raison des mesures de désinfection mises en place dans la lutte anti-covid.

Le nombre de repas servis sur l'année scolaire s'élève à 12 904. La participation de Mizérieux aux charges de fonctionnement du service est de 12 088.06 €. Elle sera de 1 874 € en investissement ce qui représente 34 % du montant HT des investissements réalisés (achat d'un nouveau logiciel pour la gestion de la cantine).

Le bilan de l'école annonce un déficit de fonctionnement de 123 829.24 €. Les « postes salaires et charges », « entretien des locaux » ont là aussi beaucoup augmenté en raison de la crise sanitaire. A noter une baisse importante au niveau des charges de chauffage (-2500 €) liée au changement de système de chauffage. La participation de Mizérieux est de 42 863.97 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 787.70 €. Cette année, les travaux ont consisté au changement du système de chauffage de l'école maternelle et au dallage dans la cour de l'école. Pour ces dépenses, Mizérieux participera à hauteur de 34 % soit 5707.82 €.

❖ Décisions modificatives :

Sur le budget communal, des écritures de virement de compte à compte sont opérées en section de fonctionnement ; En investissement, un emprunt de 150 000 € sera réalisé pour couvrir les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre concernant les projets de bâtiment place du commerce et reconversion de l'ancien site d'Eurécoop.

Sur le budget assainissement, une augmentation des crédits, aussi bien en dépenses et recettes est opérée en section fonctionnement.

3. DIVERS :

- Personnel : Une personne a été embauchée à la cantine pour assurer le service et le nettoyage. Le double service mis en place depuis la rentrée semble bien fonctionner.
- La réunion des associations pour établir le calendrier des manifestations 2022 aura lieu en novembre.
- Le 16 octobre aura lieu à la salle des fêtes la remise des prix des maisons fleuries
- L'entretien du cimetière est soulevé ; l'idée d'engazonner les allées est proposée et sera étudiée par la commission.
- Des pots de fleurs seront achetés pour la place du souvenir et Grénieux ainsi que des décorations de Noël.